



CONSEIL MUNICIPAL 20 novembre 2020

Compte rendu de séance

1	Election du secrétaire de séance	Compte rendu de séance
2	Approbation du compte rendu de séance du Conseil Municipal du 2 octobre 2020	Compte rendu de séance
3	Hommage à M. Samuel PATY	Compte rendu de séance
4	Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal	Délibération n°053/2020
5	EHPAD « AMICIE » Montfort-le-Gesnois : durée d'amortissement de la subvention	Délibération n°054/2020
6	Décisions modificatives	Compte rendu de séance
	6.1. Budget principal : Décision modificative n°3 /2020, pour permettre l'amortissement de la subvention versée annuellement à l'EHPAD « AMICIE »	Délibération n°055/2020
	6.2. Budget principal : Décision modificative n°4 /2020, pour la formation des élus	Délibération n°056/2020
	6.3. Budget principal : Décision modificative n°5 /2020, pour les cotisations des élus	Délibération n°057/2020
	6.4. Budget principal : Décision modificative n°6 /2020, pour la prise en charge des frais de personnel non titulaire	Délibération n°058/2020
	6.5. Budget Assainissement : Décision modificative n°1 /2020, pour l'annulation de titre sur exercice antérieur concernant la TVA du 1 ^{er} acompte 2018 de la surtaxe communale	Délibération n°059/2020
7	Halle aux sports – Remplacement de la porte d'entrée	Compte rendu de séance
8	Illuminations de Noël	Délibération n°060/2020
9	Taxe d'aménagement	Délibération n°061/2020
10	Animaux errants - Revalorisation des tarifs de capture et des frais de garde journaliers	Délibération n°062/2020
11	Cimetière - Revalorisation des tarifs de concessions	Délibération n°063/2020
12	Locaux communaux - Revalorisation des loyers	Délibération n°064/2020
13	Salle polyvalente	Compte rendu de séance
	13.1. Revalorisation des tarifs de location	Délibération n°065/2020
	13.2. Règlement intérieur	Délibération n°066/2020
14	Audit énergétique des bâtiments communaux	Délibération n°067/2020
15	Cantine scolaire - Gestion	Délibération n°068/2020
16	Taux de promotion interne à compter du 01/01/2021	Délibération n°069/2020
17	Décisions prises par la Maire	
	17.1. Droit de Préemption Urbain	Compte rendu de séance
	17.2. Devis validés	Compte rendu de séance
	17.3. Renouvellement du contrat Parcours Emploi Compétence (PEC)	Compte rendu de séance
18	Informations diverses	Compte rendu de séance
19	Questions diverses	Compte rendu de séance

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/11/2020

Date d'affichage : 16/11/2020

L'an deux mil vingt, le vingt novembre, à vingt heures sept minutes.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Sillé-le-Philippe en séance sans public sous la présidence de Mme Claudia DUGAST, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

PRESENTS : 13

M. Robert BLOT, Mme Marie-Noëlle DUJARDIN, M. Michel HY, M. Vincent LABBETOUL, Mme Liliane MECHE, M. Romuald MICK, M. Cyrille MONTAROU, Mme Gaëlle PROD'HOMME, Mme Sandrine ROBINAULT, M. Hervé TARRADE, M. Charly TERTRE et Mme Dora VIGNAIS.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : 2

Mme Isa BOURGOIN

M. Guy PRUDHOMME

ABSENT(S) : 0

POUVOIR(S) : 0

VOTANTS : 13

Assistait également à la séance, Mme Aurélie DESCROIX, Secrétaire de mairie.

Madame la Présidente, le quorum étant atteint, ouvre et préside la séance.

1. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a nommé, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Sandrine ROBINAULT, pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance. Par accord unanime des membres du Conseil Municipal, il n'a pas été procédé au vote à bulletin secret.

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE 2020

Mme la Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte rendu de séance du 2 octobre 2020, qui a été envoyé par email avec la convocation.

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	13			

3. HOMMAGE A M. SAMUEL PATY

L'assassinat de M. Samuel Paty, Professeur d'histoire-géographie, en charge de l'enseignement moral et civique, au collège du Bois d'Aulne à Conflans-Sainte-Honorine est un acte barbare et révoltant que rien ne peut justifier.

L'Association des Maires de France (AMF) a donc appelé toutes les communes de France à témoigner de leur solidarité avec la victime et sa famille, de leur soutien à l'ensemble de la communauté éducative et de leur mobilisation pour défendre la liberté d'expression et la primauté de la laïcité dans l'organisation de la République.

Pour ce faire, elle a proposé aux communes d'afficher sur leurs bâtiments le mot-dièse **#jesuisenseignant**, de respecter une minute de silence lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal et de choisir un jour de mise en berne du drapeau de la mairie.

Ainsi, chaque commune de France pourra rappeler son attachement aux grands principes de la République et l'immense respect dû à celles et ceux qui ont pour mission de former les citoyens de demain.

Le drapeau de la mairie a été mis en berne le 21 octobre dernier, jour de l'hommage national.

Ce soir, **je vous demande de bien vouloir observer une minute de silence en la mémoire de M. Samuel PATY.**

4. ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme la Maire rappelle que conformément à l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée délibérante doit établir un règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Mme la Maire présente au Conseil Municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis par email à chaque Conseiller municipal.

Ce règlement fixe notamment :

CHAPITRE I : Réunions du Conseil Municipal

CHAPITRE II : Commissions et comités consultatifs

CHAPITRE III : Tenue des séances du Conseil Municipal

CHAPITRE IV : Débats et votes des délibérations

CHAPITRE V : Comptes rendus des débats et des décisions

CHAPITRE VI : Dispositions diverses

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents :

- D'ADOPTER le règlement intérieur du Conseil Municipal annexé ;
- D'AUTORISER Mme la Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	13			

DELIBERATION N°053/2020

5. EHPAD « AMICIE » MONTFORT-LE-GESNOIS : DUREE D'AMORTISSEMENT DE LA SUBVENTION

Mme la Maire informe le Conseil Municipal que, sous le précédent mandat, la commune de Sillé-le-Philippe s'est engagée à soutenir financièrement l'EHPAD « AMICIE » de Montfort-le-Gesnois pour la réalisation de travaux de réhabilitation, à hauteur d'un montant de 21 642,01 €. Cette dépense a été imputée au chapitre 204172.

La commune échelonne le règlement de la subvention par un versement annuel d'1/10^{ième} du montant total par an, pendant 10 ans.

En contrepartie, l'EHPAD s'est engagée, pendant un délai de 30 ans, à répondre prioritairement aux demandes d'intégration en son sein de tout administré de la commune de Sillé-le-Philippe, sous réserve bien entendu que le demandeur respecte en tous points les critères d'admission spécifiques à l'établissement.

Après accord de la Trésorerie, Mme la Maire propose de fixer la durée d'amortissement de cette subvention :

- Sur 1 an
(la dépense sur l'année N sera donc amortie en totalité sur l'année N+1 et, ce, pendant 10 ans).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents :

- DE FIXER la durée d'amortissement concernant la subvention versée annuellement à l'EHPAD « AMICIE » Montfort le Gesnois sur 1 an ;
- D'AUTORISER Mme la Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	13			

DELIBERATION N°054/2020

6. DECISIONS MODIFICATIVES

6.1. Budget principal : Décision modificative n°3/2020, pour permettre l'amortissement de la subvention versée annuellement à l'EHPAD « AMICIE »

Suite au versement annuel de la subvention à l'EHPAD « AMICIE » de Montfort-le-Gesnois, imputée au compte 204172, Mme la Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder à une modification budgétaire sur le budget primitif commune 2020 soit :

Budget principal - DM n° 2020-3						
FONCTIONNEMENT						
			Dépenses		Recettes	
	Chapitre	Article	Diminuées	Augmentées	Diminuées	Augmentées
Dépenses imprévues	022		4 330,00 €			
Dotation aux amortissements	042	6811		4 330,00 €		
TOTAL			4 330,00 €	4 330,00 €		
INVESTISSEMENT						
			Dépenses		Recettes	
	Chapitre	Article	Diminuées	Augmentées	Diminuées	Augmentées
Amortissement bâtiments publics	040	2804172				4 330,00 €
Emprunts en euros	16	1641			4 330,00 €	
TOTAL					4 330,00 €	4 330,00 €

Décision sans incidence sur le total des sections de Fonctionnement et d'Investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents :

- DE VALIDER la décision modificative budgétaire n°2020-3 – Budget principal ;
- D'AUTORISER Mme la Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	13			

DELIBERATION N°055/2020

6.2. Budget principal : Décision modificative n°4/2020, pour la formation des élus

Mme la Maire rappelle que, lors de la séance du Conseil Municipal du 24 juillet 2020, une enveloppe correspondant à 2 % des indemnités de fonction a été votée pour la formation des élus (Délibération n°45/2020), soit un montant de 1 221 € pour l'année 2020.

Or, le montant inscrit au budget primitif 2020 est actuellement de 500 €. Il est donc nécessaire de réapprovisionner ce compte en prélevant la somme sur l'article 6574 (subventions de fonctionnement aux organismes privés) dont le montant ne sera pas utilisé en totalité sur l'exercice 2020, soit :

Budget principal - DM n° 2020-4						
FONCTIONNEMENT						
			Dépenses		Recettes	
	Chapitre	Article	Diminuées	Augmentées	Diminuées	Augmentées
Subventions de fonctionnement aux associations de droit privé	012	6574	800,00 €			
Formation des élus	012	6535		800,00 €		
TOTAL			800,00 €	800,00 €		

Décision sans incidence sur le total de la section de Fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents :

- DE VALIDER la décision modificative budgétaire n°2020-4 – Budget principal ;
- D'AUTORISER Mme la Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	13			

DELIBERATION N°056/2020

6.3. Budget principal : Décision modificative n°5/2020, pour les cotisations des élus

Mme la Maire rappelle au Conseil Municipal que si le montant total des indemnités perçues par les élus au titre de leurs différents mandats est supérieur à 50 % du plafond annuel de la Sécurité sociale, fixé à 1 714 € brut par mois, elles sont soumises aux cotisations de la sécurité sociale ; c'est le cas pour la Maire qui détient deux mandats (Maire et Vice-Présidente de la Communauté de communes).

Il est donc nécessaire d'approvisionner le compte 6534 (cotisations de sécurité sociale) en prélevant la somme sur le compte 6531 (Indemnités des élus), soit :

Budget principal - DM n° 2020-5						
FONCTIONNEMENT						
			Dépenses		Recettes	
	Chapitre	Article	Diminuées	Augmentées	Diminuées	Augmentées
Indemnités des élus	012	6531	4 500,00 €			
Cotisations de sécurité sociale	012	6534		4 500,00 €		
TOTAL			4 500,00 €	4 500,00 €		

Décision sans incidence sur le total de la section de Fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents :

- DE VALIDER la décision modificative budgétaire n°2020-5 – Budget principal ;
- D'AUTORISER Mme la Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	13			

DELIBERATION N°057/2020

6.4. Budget principal : Décision modificative n°6/2020, pour la prise en charge des frais de personnel non titulaire

Afin de pallier l'absence de l'agent placé en accident de service et pour rattraper le retard accumulé du service technique, Mme la Maire rappelle au Conseil Municipal que la collectivité a recruté un adjoint technique territorial en CDD pour 3 mois du 16/07 au 16/10/2020.

Ce recrutement n'ayant pas été prévu au budget sur le compte du personnel non titulaire (c/6413), il est donc nécessaire de l'approvisionner :

Budget principal - DM n° 2020-6						
FONCTIONNEMENT						
			Dépenses		Recettes	
	Chapitre	Article	Diminuées	Augmentées	Diminuées	Augmentées
Autre personnel extérieur	012	6218	5 000,00 €			
Personnel titulaire	012	6411	4 000,00 €			
Personnel non titulaire	012	6413		9 000,00 €		
TOTAL			9 000,00 €	9 000,00 €		

Décision sans incidence sur le total de la section de Fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents :

- DE VALIDER la décision modificative budgétaire n°2020-6 – Budget principal ;
- D'AUTORISER Mme la Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	13			

DELIBERATION N°058/2020

6.5. Budget Assainissement : Décision modificative n°1/2020, pour l'annulation de titre sur exercice antérieur concernant la TVA du 1^{er} acompte 2018 de la surtaxe communale

Le montant TVA du 1^{er} acompte 2018 de la surtaxe communale a été titré en 2019 alors qu'il n'aurait pas dû l'être. Nous aurions dû émettre un titre uniquement pour la somme hors taxe.

Sur demande du délégataire SUEZ et afin de régulariser cette erreur, nous devons annuler ce titre émis sur l'exercice 2019 :

Budget Assainissement - DM n° 2020-1						
FONCTIONNEMENT						
			Dépenses		Recettes	
		Article	Diminuées	Augmentées	Diminuées	Augmentées
Entretien	011	615	4 300,00 €			
Titres annulés sur exercice antérieur	67	673		4 300,00 €		
TOTAL			4 300,00 €	4 300,00 €		

Décision sans incidence sur le total de la section de Fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents :

- DE VALIDER la décision modificative budgétaire n°2020-1 – Budget Assainissement ;
- D'AUTORISER Mme la Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	13			

DELIBERATION N°059/2020

7. HALLE AUX SPORTS – REMPLACEMENT DE LA PORTE D'ENTREE

N'ayant pas reçu tous les devis, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des membres présents de reporter ce point à un Conseil Municipal ultérieur.

8. ILLUMINATIONS DE NOËL

Pour des raisons liées à la crise sanitaire Covid-19, Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que le feu d'artifice du 14 juillet 2020 avait été annulé.

Bien consciente de la perte financière pour l'entreprise PYROCONCEPT liée à cette annulation, Mme la Maire avait proposé d'étudier un achat éventuel de décorations de Noël.

En date du 30 octobre 2020, la commission Vie locale s'est donc réunie pour échanger sur ce projet de décorations de Noël pour la mairie.

Après avoir étudié diverses propositions, la commission propose au Conseil Municipal de valider le devis de PYROCONCEPT pour l'installation de stalactites blanc pétillant + guirlandes boa comète blanc sur l'ensemble du bâtiment de la mairie (façade avant, façade arrière et pignon sur rue) pour un montant global de 2 910,67 € TTC.

L'installation de ces décorations sera réalisée durant la semaine 50 par l'entreprise CITEOS, prestataire de la commune pour l'éclairage public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents :

- DE RETENIR la proposition de PYROCONCEPT pour un montant global de 2 910,67 € TTC ;
- D'AUTORISER Mme la Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	13			

DELIBERATION N°060/2020

9. TAXE D'AMENAGEMENT

Mme la Maire informe le Conseil Municipal que la commune a institué une taxe d'aménagement par délibération du 10 octobre 2011 et que celle-ci peut être réévaluée chaque année avant le 30 novembre pour une application au 1^{er} janvier de l'année suivante.

A ce jour, elle est fixée à 2 %.

En date du 30 octobre 2020, la commission Vie locale s'est réunie et propose de maintenir le taux à 2 % pour 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents :

- DE MAINTENIR le taux de la taxe d'aménagement à 2 % ;
- D'AUTORISER Mme la Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	13			

DELIBERATION N°061/2020

10. ANIMAUX ERRANTS - REVALORISATION DES TARIFS DE CAPTURE ET DES FRAIS DE GARDE JOURNALIERS

Mme la Maire informe le Conseil Municipal que les adjoints techniques et les élus de la commune sont régulièrement amenés à recueillir des animaux errants.

Lors du précédent mandat, afin de garantir la sécurité publique et responsabiliser les propriétaires, une redevance pour la capture et les frais de garde journaliers des animaux errants avait été instaurée.

Mme la Maire rend compte du bilan financier concernant la capture des animaux errants pour l'année 2020 :

	Bilan – Montant TTC	Nombre
2017	120 €	2
2018	490 €	6
2019	100 €	2
2020	480 €	6

En date du 30 octobre 2020, la commission Vie locale s'est réunie et propose une revalorisation du tarif de cette redevance à compter du 1^{er} janvier 2021 :

	Tarifs 2016	Tarifs 2021
Capture animaux errants	50 €	60 €
Frais de garde journaliers	10 €	10 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents :

- DE VALIDER la revalorisation des tarifs concernant la capture des animaux errants et des frais de garde journaliers comme indiquée ci-dessus ;
- D'AUTORISER Mme la Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	13			

DELIBERATION N°062/2020

11. CIMETIERE - REVALORISATION DES TARIFS DE CONCESSIONS

En date du 30 octobre 2020, la commission Vie locale s'est réunie et propose une revalorisation des tarifs de concessions à compter du 1^{er} janvier 2021 :

	Durée/Renouvelable	Tarifs 2016	Tarifs 2021
<u>Concession simple :</u>			
1 emplacement 1 tombe pour caveau	30 ans	200 €	250 €
3 places superposées avec vide-sanitaire	50 ans	300 €	350 €
<u>Caveau-urne :</u>			
1 emplacement de caveau-urne	30 ans	850 €	850 €
4 urnes maximum			
<u>Columbarium :</u>			
1 case de columbarium	30 ans	1 200 €	1 200 €
4 urnes maximum			

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents :

- DE VALIDER la revalorisation des tarifs des concessions du cimetière comme indiquée ci-dessus ;
- D'AUTORISER les gravures du nom, prénom, années de naissance et de décès sur le lutrin en respectant le format suivant : Police OPTIMA - Lettres majuscules en 1.5 – Lettres minuscules en 1.0 - Chiffres en 1.2 ;
- D'AUTORISER Mme la Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	13			

DELIBERATION N°063/2020

12. LOCAUX COMMUNAUX - REVALORISATION DES LOYERS

Mme la Maire propose de revaloriser le loyer des logements communaux situés au 1 rue Neuve et 1b rue Neuve à compter du 1^{er} janvier 2021, selon le mode de calcul et l'indice de référence des loyers de l'INSEE.

Méthode de calcul de revalorisation des loyers :

$$\frac{\text{Loyer actuel} \times \text{Indice de référence des loyers du 1}^{\text{er}} \text{ trimestre N}}{\text{Indice de référence des loyers du 1}^{\text{er}} \text{ trimestre N-1}} = \text{Nouveau loyer}$$

Indice de référence des loyers du 1^{er} trimestre 2019 = 129,38

Indice de référence des loyers du 1^{er} trimestre 2020 = 130,57

- Logement communal 1 rue Neuve

$$\frac{434,72 \times 130,57}{129,38} = 438,72 \text{ €}$$
- Logement communal 1b rue Neuve

$$\frac{161,73 \times 130,57}{129,38} = 163,22 \text{ €}$$

A partir du 1^{er} janvier 2021, Mme la Maire propose les loyers suivants :

- 1 rue Neuve : 438,72 € charges non comprises
- 1b rue Neuve : 163,22 € charges non comprises

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents :

- DE VALIDER la revalorisation des loyers des logements communaux suivant les méthodes de calcul ci-dessus ;
- D'AUTORISER Mme la Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	13			

DELIBERATION N°064/2020

13. SALLE POLYVALENTE

13.1. Revalorisation des tarifs de location

Mme la Maire rend compte du bilan financier de la salle polyvalente pour l'année 2020. Elle informe les membres du Conseil Municipal du nombre de locations, du montant des recettes et dépenses de l'année.

	RECETTES (Montant TTC)
Locations	1 779,01 €
Remboursements locations sur exercice N	- 417,01 €
Acomptes locations sur exercice N+1	343,14 €
Forfaits ménage + vaisselle cassée	31,00 €
TOTAL RECETTES	1 736,14 €
Covid-19 : remboursements acomptes location de 2020, payés en 2019	-719,99 €
BILAN RECETTES 2020	1 016,15 €
	DEPENSES (Montant TTC)
ERDF / Gaz	5 188,30 €
Entretien	873,41 €
Téléphone	356,46 €
TOTAL DEPENSES	6 418,17 €
Immobilisation (Chauffe-eau)	1 748,04 €
BILAN DEPENSES 2020	8 166,57 €

En date du 30 octobre 2020, la commission Vie locale s'est réunie et propose une revalorisation des tarifs de location à compter du 1^{er} janvier 2021.

TARIFS LOCATION SALLE POLYVALENTE 2021

	Résident SUR COMMUNE		Résident HORS COMMUNE		Chauffage (01/11 au 30/04)
	Sans chauffage (01/05 au 31/10)	Avec chauffage (01/11 au 30/04)	Sans chauffage (01/05 au 31/10)	Avec chauffage (01/11 au 30/04)	

REUNION					
■ Petite salle (40 pers. assises)		20,00 €		20,00 €	
■ Grande salle (250 pers. assises)		60,00 €		60,00 €	

Location : 1 jour					
■ Petite salle (40 personnes assises)	65,00 €	100,00 €	90,00 €	125,00 €	35,00 €
■ Petite salle + Cuisine	115,00 €	150,00 €	140,00 €	175,00 €	35,00 €
■ Grande salle (250 personnes assises)	165,00 €	235,00 €	220,00 €	290,00 €	70,00 €
■ Grande salle + Cuisine	-	-	-	-	-
■ Grande salle + Petite salle	215,00 €	300,00 €	290,00 €	375,00 €	85,00 €
■ Grande salle + Petite salle + Cuisine	315,00 €	400,00 €	390,00 €	475,00 €	85,00 €

Location : 2 jours + 25 % tarif Jour 1 + 25 % tarif chauffage					
■ Petite salle (40 personnes assises)	81,25 €	125,00 €	112,50 €	156,25 €	43,75 €
■ Petite salle + Cuisine	143,75 €	187,50 €	175,00 €	218,75 €	43,75 €
■ Grande salle (250 personnes assises)	206,25 €	293,75 €	275,00 €	362,50 €	87,50 €
■ Grande salle + Cuisine	-	-	-	-	-
■ Grande salle + Petite salle	268,75 €	375,00 €	362,50 €	468,75 €	106,25 €
■ Grande salle + Petite salle + Cuisine	393,75 €	500,00 €	487,50 €	593,75 €	106,25 €
VAISSELLE CASSEE/MANQUANTE	Verres et couverts 2 € la pièce Autres 5 € la pièce				
MENAGE	80,00 €				
CAUTION	500,00 €				
TRI SELECTIF non réalisé	50,00 €				
DEDOMMAGEMENT en cas incident matériel	20,00 €				

ASSOCIATIONS COMMUNALES	Petite salle / Grande salle / Petite salle + grande salle
	Gratuité pour 1 événement festif par an
	Gratuité pour les réunions et les événements festifs du lundi au jeudi

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents :

- DE MODIFIER les tarifs de location de la salle polyvalente comme indiqués dans le tableau ci-dessus ;
- D'AUTORISER Mme la Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	13			

DELIBERATION N°065/2020

13.2. Règlement intérieur

En date du 30 octobre 2020, la commission Vie locale s'est réunie et propose de modifier le règlement intérieur préalablement transmis par email à chaque Conseiller municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents :

- D'ADOPTER le nouveau règlement intérieur de la salle polyvalente joint en annexe ;
- D'AUTORISER Mme la Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	13			

DELIBERATION N°066/2020

14. AUDIT ENERGETIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX

Mme la Maire informe le Conseil Municipal qu'en tant qu'adhérent d'ATESART (Agence des Territoires de la SARthe), la collectivité pourrait bénéficier d'une subvention du Département pour audit énergétique / pré-diagnostic – programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique). Cette subvention peut atteindre 50 % du coût éligible HT de l'audit énergétique effectué par bâtiment, dans la limite de 1 500 € par étude pour un bâtiment.

Considérant la volonté de poursuivre l'identification de gisements d'économie d'énergie sur les bâtiments communaux, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents :

- DE SOLLICITER plusieurs entreprises réalisant des audits en vue d'effectuer un pré-diagnostic énergétique sur la base du cahier des charges « Pré-diagnostic énergétique dans les bâtiments » de l'ADEME ;
- D'AUTORISER Mme la Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	13			

DELIBERATION N°067/2020

15. CANTINE SCOLAIRE – GESTION

Mme la Maire informe le Conseil Municipal des difficultés actuelles de gestion de la cantine scolaire.

La cantine scolaire est gérée en association depuis 1969.

Lors de l'Assemblée générale du 25 septembre dernier, Mme BODENNEC, Présidente de l'association de la cantine scolaire depuis octobre 2019, a mis en place un Conseil d'administration et un nouveau bureau constitué d'une Présidente, d'une trésorière et de deux parents d'élèves de l'école René Langlais.

Depuis, les deux parents membres du bureau, ont démissionné.

Récemment, Mme BODENNEC a fait savoir à Mme la Maire qu'elle souhaitait également démissionner de son poste de Présidente.

Une nouvelle discussion autour de la reprise de la gestion de la cantine scolaire par la commune, qui avait déjà été engagée durant l'été avec la Présidente, a eu lieu.

La commune n'a pas l'obligation de mettre en place un service de restauration. Cependant, il paraît indispensable de conserver ce service primordial pour les élèves de notre école.

En conséquence, Mme la Maire propose au Conseil Municipal de reprendre la gestion de la cantine scolaire au niveau communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents :

- DE REPRENDRE, au niveau communal, la gestion de la cantine scolaire ;
- D'AUTORISER Mme la Maire à engager les démarches nécessaires auprès du Centre De Gestion et de la trésorerie ;
- D'AUTORISER Mme la Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	13			

DELIBERATION N°068/2020

16. TAUX DE PROMOTION INTERNE A COMPTER DU 01/01/2021

Mme la Maire informe le Conseil Municipal que la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, article 49, confie aux assemblées délibérantes des collectivités (commune et EPCI) la compétence de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La Loi ne prévoit pas de ratio plancher ou plafond (entre 0 et 100 %).

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade, à l'exception des grades relevant du cadre d'emploi des agents de police municipale.

Le taux de promotion pour les avancements de grade doit être fixé chaque année.

Il convient de fixer pour l'année 2021 le taux de promotion pour l'avancement de grade dans la collectivité dont la demande sera transmise au Centre De Gestion de la Sarthe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents :

- **DE DEFINIR le taux de 100 % pour l'avancement de grade des fonctionnaires de catégorie A, B et C ;**
- **D'AUTORISER Mme la Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	13			

DELIBERATION N°069/2020

17. DECISIONS PRISES PAR LA MAIRE

Dans le cadre des délégations consenties à la Maire par le Conseil Municipal, Madame la Maire rend compte de :

17.1. Droit de Préemption Urbain

Mme la Maire informe le Conseil Municipal de sa décision de ne pas faire usage du droit de préemption de la commune de Sillé-le-Philippe pour la vente du bien situé au :

- 1 rue de la Liberté

Le Conseil Municipal prend acte de sa décision.

17.2. Devis validés

Mme la Maire informe le Conseil Municipal des dépenses engagées (Art. L2122-23 CGCT) depuis le dernier Conseil Municipal :

ENTREPRISES	SERVICES	OBJETS	MONTANTS HT	MONTANTS TTC
INVESTISSEMENT				
CITEOS	COMMUNE	Pose éclairage public rue Montaigu	1 625,00 €	1 950,00 €
RURAL MASTER	ATELIER	Achat compresseur 100 l	208,25 €	249,90 €
FEUILLE A FEUILLE	VOIRIE	Note d'honoraires n°3 - MO Travaux aménagement centre bourg	7 966,56 €	9 559,87 €
SODEREF	VOIRIE	Note d'honoraires n°3 - MO Travaux aménagement centre bourg	7 949,46 €	9 539,35 €
MODULARIS	MAIRIE	Licence - Contrat informatique Logiciels 2020	600,00 €	720,00 €
MEDIALEX	VOIRIE	Avis d'appel public à la concurrence (Marché public)	309,20 €	371,04 €
				22 390,16 €
FONCTIONNEMENT				
COVID-19				
ORAPI Hygiène Ouest	ECOLE	Achat produits d'entretien		258,68 €
ORAPI Hygiène Ouest	ECOLE	Achat produits d'entretien		169,28 €
Département Sarthe	MAIRIE	Achat masques tissus		622,00 €
				1 049,96 €
ATELIER				
BRICOMAN	ATELIER	Matériel pour stock		228,50 €
BRICO-SHOP	ATELIER	Matériel pour stock		44,20 €
LETESSIER SARL	ATELIER	Réparation débroussailleuse HONDA		72,60 €
Dyl Auto 72	ATELIER	BERLINGO : Vidange + filtre à huile + divers		99,67 €
Centre d'affutage du Maine	ATELIER	Affûtages taille haie, tronçonneuse...		66,00 €
GASCHE	ATELIER	Réparation tracteur, débroussailleuse...		231,60 €
				742,57 €
ECOLE				
THUARD	ECOLE	Livres		43,72 €
GUEDET Nathalie	ECOLE	Fournitures diverses		34,30 €
NORM EQUIP	ECOLE	Déclencheurs alarmes x 4		57,36 €
				135,38 €
MAIRIE				
LECLERC	MAIRIE	Achat divers : piles...		24,77 €
GARANKA	MAIRIE	Renouvellement contrat entretien chaudière		129,50 €
MEDINA Joël	MAIRIE	Note d'honoraires : expertise médicale agent		312,00 €
DGFIP	MAIRIE	Taxes foncières des bâtiments et terrains communaux (bâties et non bâties)		230,00 €
MODULARIS	MAIRIE	Contrat informatique Logiciels solutions 2020 (SAV)		233,81 €
CONTY	MAIRIE	Sauvegarde externalisée serveur informatique		576,00 €
LA POSTE	MAIRIE	Achat timbres 2021		931,20 €
LYRECO	MAIRIE	Tapis souris et repose-poignets pour les agents administratifs x 3		71,73 €
				2 509,01 €
TERRAIN DE SPORTS				
BRICO SHOP	TERRAIN FOOT	4 boites de dérivation + 1 boîte de wago		23,45 €
AUTRES SERVICES				
EURL CHARLIE	VOIRIE	Elagage/Abattage Chataigniers (Lotissement Montaigu n°23, chemin privé et chemin du presbytère)		384,00 €
EURL CHARLIE	VOIRIE	Elagage/Abattage acacias + noyer morts (Chemin des Maisons rouges)		2 376,00 €
EURL CHARLIE	VOIRIE	Elagage/Abattage tulipiers, chênes... (Lotissement et bois de Montaigu)		1 896,00 €
				4 656,00 €
SALLE POLYVALENTE				
THERMIC CHARPENTIER	SALLE POLYVALENTE	Eclairage : Tube Fluo + Start Waterproof		162,62 €
				9 278,99 €

Le Conseil Municipal prend acte de ses décisions.

17.3. Renouvellement du contrat Parcours Emploi Compétence (PEC)

Mme la Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un de nos agents techniques polyvalents a été recruté sur un contrat aidé intitulé Parcours Emploi Compétence à destination des travailleurs en situation de handicap.

Selon le dernier arrêté préfectoral, 40 % de la rémunération, sur une base SMIC à 20 heures hebdomadaires, est prise en charge par l'Etat. De plus, ce contrat ouvre droit à une exonération des cotisations patronales de sécurité sociale.

Ces contrats peuvent s'établir sur 12 mois successifs et durer jusqu'à 60 mois au maximum pour une personne en situation de handicap.

Mme la Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reconduit le contrat PEC dans l'emploi d'agent technique polyvalent à temps non complet 20 heures/semaine à compter du 18 novembre 2020 pour une durée de 12 mois.

Le Conseil Municipal prend acte de sa décision.

18. INFORMATIONS DIVERSES

18.1. Décisions prises suite au reconfinement à partir du 02/11/2020

o **Ecole René Langlais**

Suite au 2^{ème} confinement lié à la crise sanitaire Covid-19 et aux nouvelles préconisations du Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, Mme la Maire et M. FOUILLET (Directeur de l'école) ont mis à jour le protocole d'organisation sanitaire pour la rentrée du 2 novembre 2020 :

- Port du masque obligatoire dès l'âge de 6 ans ;
- Limitation du brassage des groupes (séparation des classes à la récréation, à la cantine...) ;
- Nettoyage des surfaces et points de contact, aération des locaux plusieurs fois par jour.

Après avoir sollicité Mme Marie-Noëlle DUJARDIN et Mme Tiphaine GIRAULT pour fabriquer de nouveaux masques enfants en tissu, Mme la Maire a distribué, le jour de la rentrée, un masque à chaque enfant des classes du CP au CM2.

o **Fermeture de la Halle aux sports et de la salle polyvalente**

Mme la Maire informe le Conseil Municipal que la crise sanitaire Covid-19 nous impose un certain nombre de règles sanitaires à respecter dans les lieux publics, notamment la halle aux sports et la salle polyvalente, pour la sécurité de tous et de chacun.

Depuis le 2 novembre, tout évènement festif ou pendant lequel le port de masque ne peut être assuré est interdit dans les Etablissements Recevant du Public (ERP), notamment la halle aux sports (ERP de type X) et la salle polyvalente (ERP de type L). Mme la Maire a donc pris la décision de les fermer au public jusqu'à évolution des mesures gouvernementales.

18.2. Cérémonie du 11 novembre

En raison du confinement lié à la crise sanitaire Covid-19, la cérémonie du 11 novembre s'est déroulée en comité restreint.

Seuls étaient présents : la Maire, la 1^{ère} Adjointe, un Conseiller municipal, le Président des Anciens combattants d'Afrique du Nord, un porte-drapeau et un musicien.

Une gerbe a été déposée aux monuments aux morts du centre-bourg et de Chanteloup.

18.3. Assainissement – Evacuation des boues de la station d'épuration

Afin de mutualiser les frais liés au transport d'une unité mobile de déshydratation des boues, le délégataire SUEZ avait proposé, dans un premier temps, que la commune de Sillé puisse accueillir les boues des communes de Saint-Corneille et Parigné l'Evêque.

Après avoir interpellé le délégataire SUEZ sur les risques pour notre station de traiter les boues provenant de ces deux communes (risques avérés), le délégataire a proposé une solution alternative. Les boues de Sillé-le-Philippe et de Parigné-l'Evêque seront plutôt accueillies sur la commune de Saint-Corneille, qui dispose notamment d'un espace de stockage.

La déshydratation des boues de Saint-Corneille a débuté le 16 novembre dernier ; celles de Sillé devaient être prises en charge à partir de la semaine 49.

Le transport des boues vers Saint-Corneille sera assuré par le GAEC BESNIER/BOURDIN pour un montant de 1 250 €.

Le coût de l'unité mobile pour la déshydratation des boues sera réparti entre les 3 communes.

Cependant, la commune de Saint-Corneille souhaite bénéficier d'un dédommagement pour la mise à disposition de sa station.

A ce jour, le délégataire n'a pas fait de proposition de répartition financière. En tout état de cause, le coût de revient total de l'opération sera moindre pour la commune.

18.4. Travaux de réhabilitation du centre-bourg

○ **Lancement du marché public**

Le marché public en procédure adaptée a été mis en ligne le vendredi 30 octobre. Les candidats intéressés ont jusqu'au lundi 30 novembre à 12h pour déposer leur candidature.

○ **Point d'avancement des travaux de renforcement du réseau d'eau potable**

Les travaux se déroulent normalement et selon le calendrier initialement prévu.

Il reste environ deux semaines de travaux pour terminer la réfection de la chaussée et les branchements individuels.

18.5. Grève des Enseignants et des personnels de l'école le 10 novembre 2020

Suite à l'annonce d'une grève le 10 novembre 2020 (4 enseignants et 2 ATSEM absents), un Service Minimum d'Accueil (SMA) a été mis en place par la commune, conformément aux dispositions de la loi 2008-790 du 20 août 2008. Quatre personnes (3 élus et 1 agent) se sont ainsi relayées matin et après-midi pour assurer la garde de 22 enfants.

Une demande de compensation financière a été envoyée à l'Académie de Nantes au titre du service d'accueil.

18.6. Ressources humaines

○ **Prolongation d'un arrêt pour accident service d'un agent technique polyvalent**

Suite à un accident de service qui s'est produit le 21 décembre 2018, un adjoint technique territorial a été placé en accident de service. Ce dernier vient d'être prolongé jusqu'au 31 décembre 2020.

○ **Création d'un Contrat à Durée Déterminée pour un agent administratif**

Afin de permettre le bon fonctionnement du service administratif, un Contrat à Durée Déterminée (CDD) de 9 heures par semaine a été créé pour compléter le temps de travail de l'adjoint administratif territorial placé à temps partiel, à raison de 50 % d'un temps complet, jusqu'au 28 février 2021.

Ce CDD a été proposé au second Adjoint administratif territorial de la commune, travaillant actuellement à temps non complet, pour la période allant du 5 octobre 2020 au 28 février 2021 inclus.

○ **Accueil de stagiaires au secrétariat de la mairie**

Depuis juin 2020, le service administratif a accueilli 2 stagiaires :

- Stage de 4 semaines : dans le cadre d'une période de formation en milieu professionnel (Baccalauréat professionnel Gestion Administration) en collaboration avec le Lycée Polyvalent Robert Garnier de la Ferté-Bernard ;
- Stage de 6 semaines : dans le cadre d'un projet de reconversion professionnelle (préparation des concours d'Adjoint administratif territorial et de Rédacteur) en collaboration avec l'établissement d'enseignement à distance EFM Fonction publique.

18.7. Elections sénatoriales

Mme la Maire informe le Conseil Municipal qu'à l'issue des élections sénatoriales qui se sont déroulées le dimanche 27 septembre 2020 à la Préfecture de la Sarthe, les résultats proclamés dans le cadre du scrutin sont les suivants :

Sont élus :

- M. Jean Pierre VOGEL « Unis pour la Sarthe »
- M. Thierry COZIC « Engagés pour l'avenir de nos territoires »
- M. Louis-Jean de NICOLAY « agir pour nos territoires »

18.8. Commissions municipales

○ **Commission Finances/Gestion du 16/10/2020 (Liliane MECHE)**

L'ensemble des Conseillers municipaux ont été invités à une présentation du budget prévisionnel 2020.

○ **Commissions Vie locale des 30/10/2020 et 07/11/2020 (Liliane MECHE)**

Associations : synthèse des réponses au questionnaire adressé. Toutes les associations interrogées n'ont pas répondu.

Une réunion publique avec les associations sera organisée dès que la situation sanitaire le permettra.

Fleurissement : les 2 monuments aux morts ont été fleuris pour la cérémonie 11 novembre.

En raison des travaux rue Principale, il ne sera pas prévu en 2021 de fleurissement sur les différents lieux habituellement fleuris. En fonction du déroulement des travaux, le fleurissement du monument aux morts de Sillé sera revu (cérémonie du 8 mai 2021).

Pour le 150^{ème} anniversaire de la bataille de Chanteloup de janvier 1871, un projet est en cours d'élaboration pour revaloriser l'endroit.

Une réflexion est menée pour fleurir nos 7 entrées de bourg ainsi que les 2 parterres de la Futaie.

Un projet de fleurissement a été élaboré pour les autres espaces de la commune.

Les autres points ont été abordés lors de ce Conseil.

18.9. Commission du Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS)

Mme la Maire indique que, lors de sa séance du 4 novembre dernier, les membres du CCAS ont validé la reconduction de l'opération des bons de Noël en faveur des Silléens de 70 ans et plus, inscrits sur les listes électorales et résidant sur la commune.

Le banquet des Anciens 2020 n'ayant pas pu avoir lieu en raison de la crise sanitaire Covid-19 et afin de compenser, en partie, l'absence de ce banquet, les membres du CCAS ont décidé de doubler le montant des bons de Noël attribués, en offrant 4 bons de 5 € par personne au lieu de 2 précédemment.

Les Silléens concernés pourront utiliser ces bons d'achat auprès des commerçants de la commune entre le 1^{er} décembre 2020 et le 14 mars 2021.

La distribution des bons de Noël s'effectuera semaine 49.

18.10. Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Région de Vive Parence (SIAEP)

o **Séance du 08/10/2020** (Charly TERTRE)

- Election du bureau ;
- Présentation du territoire et des captages sur le syndicat : notamment celui des Bretellières à Torcé-en-Vallée qui possède un débit de 110 m³/heure ;
- Questionnement et demande d'étude de coût pour une mutualisation de l'entretien et de la gestion des bouches à incendie par le prestataire VEOLIA.

o **Séance du 19/11/2020** (Charly TERTRE)

- Présentation du RPQS (nombre d'abonnés, évolution des volumes d'eau, évaluation du réseau) ;
- Problème de fuite sur le réseau : 225 000 m³ pour 1 200 000 m³ produits. Ces fuites sont le résultat d'un réseau vieillissant de 550 km qui doit être renouvelé plus rapidement ;
- Problème d'impayés sur le territoire : possibilité d'interroger les communes pour aider à retrouver les usagers ;
- Demande d'informations au prestataire VEOLIA sur la procédure de coupure d'eau aux usagers et sur les modalités et délais d'intervention sur le réseau en cas de fuite ;
- Présentation d'une ébauche de contrat pour l'entretien des bouches à incendie avec contrôle de fonctionnement (annuel) et de débit (tri-annuel) ainsi que la peinture des bouches.

18.11. Syndicat mixte du Perche Sarthois (Liliane MECHE)

Le comité, réunit le 26/10/2020, nous a informé des différentes aides existantes :

- Audit énergétique pour tout bâtiment public : aide du département à hauteur de 50 % du coût éligible HT dans la limite de 1 500 € par étude pour un bâtiment ;
- Contrat Territorial pour développer et financer la chaleur renouvelable (COTER) ;
- Plan de relance départemental période 2020/2022 pour les communes > 1 000 habitants ; 18 €/habitant avec un montant forfaitaire plancher à 12 000 €.

Sur proposition du Président, le comité a validé la création de trois commissions :

- Tourisme, Culture et Patrimoine, animée par M. Pierre CRUCHET, Président
- Environnement et Cadre de vie, animée par M. Gilles de GALARD, Vice-président délégué

- Prospective et Contractualisations, animée par M. Willy PAUVERT, Vice-président délégué

Un appel à candidatures a été lancé pour ces commissions, ouvert aux délégués titulaires et suppléants ainsi qu'aux conseillers municipaux non membres du Perche Sarthois. Les candidatures doivent être déposées avant le 30 novembre 2020.

Mme Liliane MECHE s'est inscrite à la commission "Prospective et Contractualisations".

18.12. Communauté de communes Le Gesnois Bilurien

o **Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC)** (Claudia DUGAST)

Le FPIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Par courrier en date du 24 juillet 2020, M. le Préfet de la Sarthe nous a adressé un état présentant le détail de la répartition dite « de droit commun » du prélèvement et/ou du reversement entre la Communauté de communes et ses communes membres, établie selon les dispositions des articles L. 2336-3 et L. 2336-5 du CGCT. Par dérogation, l'organe délibérant peut procéder à une répartition alternative du prélèvement et/ou reversement dans le délai de deux mois à compter de cette information, soit jusqu'au 24 septembre 2020.

Nom Communes	Reversement droit commun 2019	Reversement droit commun 2020
ARDENAY SUR MERIZE	- €	- €
BOULOIRE	32 493,00 €	35 449,00 €
LE BREIL SUR MERIZE	39 116,00 €	41 851,00 €
CONNERRE	38 255,00 €	41 697,00 €
COUDRECIEUX	14 131,00 €	15 233,00 €
FATINES	19 611,00 €	21 265,00 €
LOMBRON	40 767,00 €	43 073,00 €
MAISONCELLES	3 687,00 €	4 042,00 €
NUILLE LE JALAIS	14 184,00 €	16 154,00 €
MONTFORT LE GESNOIS	58 135,00 €	62 756,00 €
SAINT CELERIN	25 364,00 €	28 115,00 €
SAINT CORNEILLE	33 553,00 €	36 535,00 €
SAINT MARS DE LOCQUENAY	13 815,00 €	15 144,00 €
SAINT MARS LA BRIERE	33 213,00 €	36 196,00 €
SAINT MICHEL DE CHAVAINES	16 899,00 €	18 207,00 €
SAVIGNE L'EVEQUE	62 040,00 €	66 287,00 €
SILLE LE PHILIPPE	26 459,00 €	28 253,00 €
SOULITRE	10 379,00 €	11 144,00 €
SURFONDS	9 295,00 €	10 123,00 €
THORIGNE SUR DUE	32 632,00 €	35 312,00 €
TORCE EN VALLEE	37 663,00 €	40 220,00 €
TRESSON	9 831,00 €	10 976,00 €
VOLNAY	22 977,00 €	24 934,00 €
TOTAL	594 499,00 €	642 968,00 €

Le Conseil communautaire du 24 septembre dernier a décidé, à l'unanimité, d'adopter la répartition de droit commun pour l'exercice 2020.

o **Fermeture du Centre aquatique Sittellia de Montfort-le-Gesnois** (Claudia DUGAST)

Le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 autorisait les piscines à rester ouvertes uniquement pour l'accueil des scolaires et des périscolaires ainsi que les personnes présentant une prescription médicale.

Le délégataire RECREA disposait d'un protocole sanitaire validé par l'Education Nationale.

Dès le lundi 2 novembre, un certain nombre de Directeurs et Directrices d'école ont fait savoir qu'ils annulaient les séances de natation pour toute la durée du confinement ; quand d'autres écoles décidaient de réduire de moitié leurs effectifs.

Un point de fréquentation du site a été fait à la fin de la première semaine de la rentrée scolaire :

- Sur 18 créneaux hebdomadaires, seuls 9 avaient été utilisés.
- Sur 15 écoles (3 écoles avec 2 créneaux dans la semaine), 8 écoles s'étaient déplacées (dont 2 avec un effectif divisé par 2).
- Sur 731 scolaires accueillis habituellement, seuls 290 scolaires avaient réalisé leur séance d'apprentissage de la natation.

Le planning s'est donc trouvé très désorganisé.

Selon le délégataire RECREA, l'estimation du surcoût lié au maintien de l'ouverture par rapport à une fermeture totale de l'établissement serait de 23 000 € par mois.

Par conséquent, une large majorité des Maires du territoire ont pris la décision de fermer le Centre aqualudique Sittellia pour la durée du confinement.

o **SYndicat de VALorisation des ORdures Ménagères (SYLVALORM)** (*Charly TERTRE*)

Séances des 04/09/2020, 18/09/2020 et 23/10/2020 :

- Explication des différentes missions du Syvalorm : la collecte des déchets ménagers, des déchets recyclés (sacs jaunes) et la gestion des déchetteries ;
- Mise à jour des cartes magnétiques sur tout le territoire : les cartes magnétiques seront diffusées sur le territoire de manière progressive ;
- Bac de déchets ménagers : il sera prochainement possible de choisir le format des bacs pour les familles de 1 à 3 personnes (80 ou 140 l au lieu de 80 l), pour les familles de 3 à 5 personnes (140 à 240 l au lieu de 140 l), pour les familles de 5 à 7 personnes le volume reste de 240 l (maximum) ;
- Rappel des coûts pour la gestion des déchets (ménagers et collecte). Le coût d'enfouissement des déchets va considérablement augmenter en 2021 (18 à 30 euros la tonne pour 15 000 tonnes annuelles). Parallèlement, le prix des matières recyclées diminue, ce qui réduit les bénéfices du syndicat.
- Afin de limiter les coûts pour l'usager et garantir la pérennité du syndicat, il faudra élaborer de nouvelles stratégies de gestion.

o **Commission Vie culturelle communautaire du 12/10/2020** (*Claudia DUGAST*)

Suite au recrutement d'un Equivalent Temps Plein de d'artiste (musicien intervenant) : les classes de CE2, CM1 et CM2 de l'école de Sillé bénéficient de cette professionnelle depuis le 2 novembre 2020 à raison de 45 minutes par semaine et, ce, jusqu'à la fin de l'année scolaire. Il s'agit d'un éveil musical (instrument, chant, son...).

Les travaux de réhabilitation de l'école de Bouloire en école de musique intercommunale sont en cours.

o **Commission mutualisation et relation avec les communes membres de l'EPCI du 21/10/2020**

(*Marie-Noëlle DUJARDIN*)

La mutualisation, c'est mettre en commun les moyens des communes membres. Différentes formes de mise en commun possibles :

- des actions de mutualisation avec des partenaires pour une mise à disposition de matériel, un service mutualisé spécifique comme l'archivage... ;
- Des transferts de compétences qui ont déjà eu lieu vers la CDC ;
- Des actions de formation en partenariat avec le CNFPT (3 à 4 formations/an).

Les communes sont toutes partenaires et les membres de cette commission sont là pour apporter des idées.

Il existe déjà un certain nombre de Fiches d'Impact :

- Mutualisation des actions de formation ;
- Matériels mutualisés : effectuer le recensement des matériels sur les 23 communes du territoire ;
- Création d'une plateforme informatique Ressources Humaines ;
- Création et animation de réseaux d'échanges (intranet) ;
- Assistance juridique ;
- Marchés publics ;
- Groupements d'achats ;
- Création d'un service commun « Hygiène, sécurité et prévention » ;
- Création d'un service commun « archivage ».

Mme Brigitte BOUZEAU, Vice-présidente, propose de se déplacer dans chacune des 23 communes du territoire pour rencontrer un agent technique, une secrétaire, le membre de la commission, durant son mandat afin de recenser les besoins et les compétences susceptibles d'être mutualisés.

Il serait bien de déterminer un thème de mutualisation tous les 6 mois. Pour que la commission vive, il faut une participation active de chaque membre.

Idées de mutualisations possibles : Police municipale, fourrière animale, contrat incendie, assurances, station d'épuration, personnel technique...

Mutualiser, ce n'est pas déposséder l'autre mais :

- Améliorer le service ;
- Réduire les coûts ;
- Echanger/partager les savoir-faire, les connaissances...

Limites de la mutualisation :

- En cas de casse de matériel : responsable ?
- Veiller à ne pas faire travailler que les grosses structures ; les petits artisans ne peuvent pas rivaliser avec les sociétés plus importantes.
- Notre territoire est très étendu et peut être un frein à certaines mutualisations.

○ **Commission travaux du 29/10/2020 (Vincent LABBETOUL)**

Le Président a présenté ses premières actions vis-à-vis du personnel : mise en place d'une réunion mensuelle, suppression de l'astreinte...

Le domaine de compétence de la commission regroupe tous les travaux sur les bâtiments de la Communauté de communes, excepté le centre aqualudique Sittellia de Montfort-le-Gesnois qui possède sa propre commission.

Les principaux projets sont :

- Réhabilitation d'une ancienne école à Bouloire en école de musique intercommunale
Fin des travaux prévue en septembre 2021. Le reste à charge pour la Communauté de communes est d'environ 131 000 € pour un coût total de travaux de 610 000 €.
- Construction d'un hôtel communautaire pour permettre le regroupement de tous les services de la Communauté de communes sur un même lieu.
Depuis la fusion des Communautés de communes du Pays des Brières et du Gesnois et du Pays Bilurien, les locaux du siège à Montfort-le-Gesnois sont inadéquats. L'objectif est de maîtriser le coût de construction et le coût de fonctionnement de ce nouveau bâtiment. La mise en place de bureaux provisoires sera sans doute nécessaire en attendant la réalisation.
- Construction d'un Multi-accueil au Breil-sur-Mérize
Ce projet est au stade d'esquisse et est actuellement bloqué pour des problèmes d'urbanisme.

La Commission précise que le Domaine de Bois Doublé a été vendu pour 530 000 € avec une condition de maintien des activités culturelles, organisées par la Communauté de communes, sur le site.

○ **Commission Environnement du 12/11/2020 (Charly TERTRE)**

- Discussions autour des thèmes en lien avec cette commission : SPANC, GEMAPI, SYVALORM, énergie renouvelable...

19. QUESTIONS DIVERSES

DATES A RETENIR :

Prochaines commissions municipales :

- ✓ "Travaux, voirie, sécurité et environnement" le samedi 21 novembre à 9 heures à la mairie
- ✓ "Communication" le mardi 24 novembre à 18h30 à la mairie

Prochains Conseils communautaires :

- ✓ Jeudi 26 novembre 2020 à 19h30 à Bouloire
- ✓ Jeudi 17 décembre 2020

Prochain Conseil Municipal :

- ✓ **Vendredi 18 décembre 2020 à 20 heures à la mairie**

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Maire clôt la séance à 1 heure quarante minutes.

Délibéré, les jours et an susdits.

Compte-rendu réalisé avec le support de la Secrétaire de mairie et validé par la Secrétaire de séance.

Claudia DUGAST
Maire

